

A.Z. 9403 Goldach

V (1) Art 51

600583

AST SECTION GENEVE
16 RUE DES CHAUDRONNIERS

1204 GENEVE

Rue de l'Avenir

pro juventute



Groupements représentés

Ass. suisse des transports, AST.

Pro Juventute.

Institut suisse de la Vie, ISV.

Société d'Art public

Image de la cité VS.

Association Droits du piéton, ADP

Groupe de travail "la rue" de

l'EPFL.

Rédacteur responsable et coordi-

nation romande :

Alain Rouiller, AST, 16 rue des

Chaudronniers, 1204 Genève,

tél. 022 29 68 01.

secrétariat du GCR :

Bernard Vaney, président,

Pro Juventute,

Galerie St François B,

1003 Lausanne,

tél : 021 23 50 91.

Centre de documentation et

appui technique :

Groupe de travail "la rue" de

l'EPFL, 14 av. de l'Eglise-

Anglaise, 1006 Lausanne.

Contacts : Lydia Bonanomi,

tél : 021 47 32 95.

Contacts Locaux

Genève :

Marc Houvet, Pro Juventute,

bd Helvétique 26, 1207 Genève,

tél : 022 36 57 77.

Fribourg :

Jean-Claude Morisod, Sté d'Art

Public, rue de Lausanne 91, 1700

Fribourg, tél : 037 22 82 92.

Jura :

Jean-Claude Henet, AST, rue

Franche 15, 2800 Delémont,

tél : 066 22 88 88.

Neuchâtel :

Michel Von Wyss, AST, rue du

Nord 3, 2300 La Chaux-de-

Fonds, tél : 039 28 21 16.

Valais :

Image de la Cité, Gabriel

Romaillet et Pierre Maret,

Pré-de-Savioz 1, 3957 Granges,

tél : 027 23 43 59 et 58 12 47.

Vaud :

Olivier Neuhaus, AST,

16, ch. de Montelly, 1007 Lau-

sanne, tél. : 021 24 86 54.

Rue de l'Avenir

Bulletin publié par le Groupe-conseil romand pour la modération de la circulation (GCR)

1/87 4^{ème} année

ZONES A 30 KM/H

EXPERIENCES PROBANTES DANS LES VILLES ALLEMANDES

RETOUR EN ARRIERE : dans les années 70 les Pays-Bas puis l'Allemagne introduisirent le concept de **rues résidentielles** (priorité aux piétons, vitesse limitée à 20 km/h). Rapidement ces pays passent à la **modération de la circulation** et aux rues à circulation modérée (la priorité reste aux automobiles qui sont freinées par des aménagements physiques).

La Suisse suit, dans les années 80 avec quelques années de retard, la même évolution (la Romandie n'a d'ailleurs pas encore digéré partout cette évolution).

AUJOURD'HUI l'Allemagne – toujours en pointe sur ces questions – introduit, avec la Hollande, deux nouvelles notions :

– la modération extensive de la circulation appliquée à des quartiers entiers
– les zones à 30 km/h.

Ces deux nouvelles notions font l'objet du dossier du nouveau magazine de l'AST (en allemand seulement, résumés français à la page 76) "Verkehr & Umwelt" que les lecteurs de "Rue de l'Avenir" reçoivent gracieusement avec ce numéro. Abonnement auprès de l'AST.

Les résultats provisoires à Hambourg qui compte pas moins de 500 zones à 30 km/h paraissent prometteurs. Seuls 13% des automobilistes dépassent encore le 50 km/h alors que plus de la moitié respecte la nouvelle réglementation (en fait 38 km/h compte-tenu de la marge de tolérance allemande). Plus spectaculaire encore les accidents ont baissé de 11 % et les blessés de 47 %.

Les nouvelles limitations de vitesse sont les suivantes : hors localités 80 km/h, rues principales de localités 50 km/h, rues de quartiers 30 km/h. A quand l'introduction chez nous ?

A relever également dans "Verkehr & Umwelt" l'interview d'Heiner Monheim, l'un des grands spécialistes européens de modération de la circulation, une intéressante bibliographie et la liste des séminaires sur ce thème.



visite d'aménagements de modération de la circulation au cours de la 2^{ème} journée "Rue de l'Avenir" à Genève le 13 juin 1986.
Notre photo : la rue Luserna-Pictet

GRUPE CONSEIL ROMAND POUR LA MODERATION DE LA CIRCULATION (GCR)

3ème journée "Rue de l'Avenir" Vendredi 26 juin 1987, Monthey (VS)

Thème : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MODERATION DE LA CIRCULATION OU . . .

Comment réaliser des routes tout en assurant une utilisation rationnelle du sol et la qualité des espaces publics.

Problématique

Le réseau routier suisse mesure 63 000 kilomètres et couvre une surface de 50 000 hectares. La construction de nouvelles voies de circulation s'avère nécessaire mais se heurte de plus en plus à des oppositions. Comment éviter ces conflits ?

Par un aménagement du territoire bien étudié, il est possible de freiner un développement anarchique du réseau. De même, la planification des transports peut inciter à une diversification des moyens de locomotion utilisés. Enfin, lors de l'étude des projets, la définition préalable de la fonction de chaque voie induira un dimensionnement approprié et une intégration à l'environnement naturel ou/et bâti.

Il est possible de sortir de la relation :
+ de mobilité = + de trafic = + de routes = + de nuisances

Buts de la journée

— Aborder les concepts liant l'aménagement du territoire et la modulation de la circulation en faisant intervenir des différents niveaux institutionnels (Confédération, Canton, Commune).

— Illustrer les aspects théoriques par des visites de réalisations effectuées par la Commune de Monthey.

— Procéder à une analyse critique de la cohérence du thème débattu et de ses concrétisations sur le terrain.

Cette journée s'adresse non seulement aux professionnels (ingénieurs, architectes, urbanistes, aménagistes), aux responsables politiques et administratifs des communes et des cantons romands, mais aussi à des habitants engagés ou intéressés à s'engager dans une opération de modulation de la circulation.



BULLETIN D'INSCRIPTION A LA 3ème JOURNEE "RUE DE L'AVENIR"

- je m'inscris pour la journée du 26 juin avec repas
 je suis membre de l'AST, de l'ISV, de la SAP ou de l'ADP

Nom : Tél. :

Adresse :

Fonction :

- je désire recevoir gratuitement le bulletin d'information du GCR "Rue de l'Avenir"
 Je désire par ailleurs recevoir des informations sur :
 l'AST (Association suisse des transports) l'ISV (Institut suisse de la vie)
 la SAP (Sté d'Art public) l'ADP (Ass. Droits du piéton)

A renvoyer au bureau du GCR p.a. Pro Juventute, Galerie Saint-François B, 1003 Lausanne, avant le 5 juin 1987.

Un bulletin de versement vous parviendra après votre inscription.

Prix de la journée : Fr. 80.- (fr. 60.- pour les membres AST/ISV/SAP/ADP), comprenant le repas (boissons non-comprises), et la documentation.

Lieu (séance + repas)

Café de la Promenade, rue du Pont 2, Monthey (VS)
tél. 025/71 23 55

PROGRAMME

9.00 - 9.30

Accueil

Café, distribution de la documentation.

9.30 - 9.40

Présentation de la journée

Gabriel Romailer, GCR

9.40 - 10.10

Le point de vue de la Confédération

M. Mathey, Office Fédéral de l'Aménagement du Territoire

10.10 - 10.30

Le point de vue du Canton

Urs Schnydrig, Service cantonal de l'aménagement du territoire VS

10.30 - 10.50

Les options au niveau communal

M. Coppey, cons. communal, Monthey VS

10.50 - 11.10

Le rôle des citoyens dans l'aménagement du réseau routier

Pierre-François Schmid, ing. SVI, EPFL

11.10 - 11.45

Table ronde

introduite par Charly Quinodoz, ingénieur en circulation et président de la SIA-VS sur le thème :
"Mobilité et qualité du réseau routier"

11.45 - 12.30

Apéritif offert par la Commune de Monthey. Mot de bienvenue par Alain DUPONT, Président de la Commune.

12.30 - 14.00

Repas

14.00 - 15.15

Visite commentée des réalisations effectuées à Monthey :

- Petite Ceinture, rue du Marquisat, rue de la Verrerie
- Chemin des Ecoliers
- Aménagement Cotterg - Crochetan (Stationnement - Transport Publics)

15.15 - 16.00

Analyse critique et débat

introduit par Roland Ribbi, aménagiste EPFZ et ingénieur EPFL sur le thème :
"Réaménagement l'espace public urbain"